



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 22 juin 2017

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) à compter du 1er octobre 2017 Dossier de la Régie: R-3987-2016, phase 2
Notre référence: 3070-0377

Monsieur Méthé,

La présente fait suite à la vôtre du 19 juin 2017 sollicitant les intentions des participants en prévision de l'audience cédulée pour la période du 6 au 12 juillet 2017 dans le dossier en rubrique.

Voici donc les intentions de l'ACIG en prévision des audiences :

1. Notre seul témoin sera notre analyste, madame Esther Falardeau, qui témoignera sur les enjeux faisant l'objet de notre mémoire écrit, pièce C-ACIG-0039, tel que complété par sa réponse à la DDR de Gaz Métro, pièce C-ACIG-0042. La durée du témoignage en chef de madame Falardeau, qui inclura une courte présentation PPT, ne devrait pas excéder 30 minutes.
2. Nous prévoyons un maximum de 45 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro. L'ACIG compte adresser ses questions particulièrement aux panels 6, 7 et 8 traitant du plan d'approvisionnement gazier, des garanties financières en transport ainsi que de sujets divers (amortissement du CFR quant aux manques à gagner en transport/équilibre et fonctionnalisation des coûts échoués en transport) respectivement. Nous réservons notre droit de contre-interroger les témoins des autres intervenants, auquel cas chaque tel contre-interrogatoire ne devrait pas excéder 15 minutes.

3. Nous prévoyons environ 1 heure pour la présentation de notre argumentation finale. Nous préférons une présentation orale. Nous apprécierions qu'un délai raisonnable nous soit accordé pour la préparation entre la clôture de la preuve et l'audience sur les argumentations.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Monsieur Méthé, nos salutations distinguées.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX

CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT

GS/mw

- c.c. : - Gaz Métro – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Eveline Sallin
- Madame Lucie Gervais
- Madame Esther Falardeau

